

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2019 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal du 28 janvier 2019 ouverte.

Absents excusés : Mme LEVERT Véronique, Mr GEDOUX Christian, Mr MECHIN Jean-Louis

Procuration de Mr GEDOUX Christian à Mme GROUSSOT Annie

Procuration de Mme LEVERT Véronique à Mr PONTIER Thierry

Procuration de Mr MECHIN Jean-Louis à Mr AUBRY Didier

Secrétaire de séance : Didier AUBRY

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17
DECEMEBRE 2018**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

- Budget communal : Etat des finances au 31 décembre 2018

Fonctionnement :	Dépenses :	656 563.40 Euros
	Recettes :	777 818.16 Euros
	Excédent :	121 254.76 Euros
	Excédent antérieur :	382 874.74 Euros
	Total :	+ 504 129.50 Euros

Investissement :	Dépenses :	371 687.94 Euros
	Recettes :	331 431.45 Euros
	Déficit :	40 256.49 Euros
	Déficit antérieur :	41 837.24 Euros
	Déficit :	82 093.73 Euros

Indemnisation d'un préjudice

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en mai 2018 le défibrillateur placé Place de la Mairie a été volé, qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie, qu'au mois d'août il a été remplacé, le montant de la dépense s'est élevé à 2 425.26 Euros TTC.

A titre commercial l'assureur de la commune nous a adressé un chèque de 708.63 Euros TTC en dédommagement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent ce montant qui sera encaissé au compte 7718 du budget de fonctionnement.

Demande d'aide financière :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'en date du 7 décembre 2018 l'assistante sociale du Département du Cher a sollicité la commune pour une demande d'aide financière.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport social qui expose la situation et qui donne l'avis motivé du travailleur social. La demande concerne le paiement de la redevance incitative du 2^{ème} semestre 2016.

Compte tenu du peu d'éléments communiqués, et après en avoir délibéré (2 abstentions, 11 contre), les membres du conseil municipal décident de ne pas accorder l'aide sollicitée.

- Budget assainissement : Etat des finances au 31 décembre 2018

Fonctionnement :	Dépenses :	46 074.09 €uros
	Recettes :	66 634.06 €uros
	Excédent :	20 559.97 €uros
	Excédent antérieur :	138 669.45 €uros
	Total :	+ 159 229.42 €uros

Investissement :	Dépenses :	63 940.30 €uros
	Recettes :	39 258.00 €uros
	Déficit :	24 682.30 €uros
	Excédent antérieur :	48 872.24 €uros
	Total :	+ 24 189.94 €uros

AFFAIRES GENERALES :

- CCTHB : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCANT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

M. le Maire expose au conseil que l'extension de périmètre de la communauté de communes Terres du Haut Berry à Allouis entraîne une recomposition du conseil communautaire.

Il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseiller communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- donne un avis favorable à la composition du conseil communautaire fixée à 47 sièges, selon les règles de droit commun, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- donne un avis favorable pour que cette même répartition s'applique lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée. Il n'a pas préempté sur :

La parcelle A n°1082 située Champ de la Croix pour une superficie de 98a 51ca.
La parcelle D n°1638 située 6 chemin de Mehun sur Yèvre pour une superficie de 18a 10ca.

- Demande d'emplacement d'un commerçant non sédentaire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre qu'il a reçu concernant une demande d'emplacement d'un commerçant non sédentaire les mardis du 17 heures à 22 heures.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent que ce commerçant s'installe les mardis de 17 heures à 22 heures.

- Remerciements colis de fin d'année

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des lettres de remerciements qu'il a reçu concernant les colis de fin d'année.

COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint :

- Remercie les membres de la commission communication d'avoir confectionné le journal de fin d'année en son absence,
- Informe qu'il y aura des travaux à faire à la bibliothèque (ravageage du sol),
- Va accepter le devis CHUBB concernant les modifications demandées à la salle polyvalente par la commission de sécurité,
- Qu'il y a un problème avec le chauffage de la MAB car les utilisateurs ne doivent pas toucher au thermostat.

EDUCATION

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que la CCTHB propose trois formations gratuites autour de « la pause méridienne ». Ces dernières seront animées par les Francas du Cher. Quatre agents de la commune y participeront.

De plus l'Inspection Académique va mettre en place des formations pour les ATSEM.

ENVIRONNEMENT

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, restitue aux membres du conseil municipal la réunion de synthèse du 17 janvier 2019 concernant le diagnostic du réseau d'assainissement de la commune.

La situation actuelle et les campagnes de mesure effectuées démontrent clairement qu'il y a des travaux à effectuer.

Un chiffrage prévisionnel a été réalisé. Il s'élève à 222 000 €uros HT. Des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la DETR.

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, explique aux membres du conseil municipal la nécessité de valider ce projet sans attendre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident le projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire des Terres de Haut Berry a approuvé les modalités de lancement de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La séance est levée à 20 heures 20.